

R.CHOULET	COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU HAUT-RHIN	09.2023
	HIVER 2023/2024 Championnats du Haut-Rhin	GESTION SPORTIVE

☎ 4 impasse du Cerf 68870 BARTENHEIM LA CHAUSSEE - ☎ 09 51 20 70 11 E-mail : choulet.richard@free.fr

1) But

- Donner le titre de champion départemental individuel et par équipe dans chaque catégorie et dans chaque discipline ouverte à la F.F.Tir.
- Permettre aux tireurs de se qualifier pour les Championnats Régionaux.

2) Dates et lieux des compétitions

DATES	DISCIPLINES	STANDS	DELAIS D'ENG.
28 & 29.10.2023	Pistolet Vitesse et Standard	SIERENTZ	10.10.2023
18 & 19.11.2023	Pistolet 10M		10.10.2023
18 & 19.11.2023	Carabine 10M	WITTENHEIM	10.10.2023
22.10.2023	Arbalète Match 10M	SIERENTZ	10.10.2023
12.11.2023	Championnat des clubs 10 M	WITTENHEIM	10.10.2023

3) L'accès aux Championnats Départementaux est libre (Open) dans toutes les disciplines.

4) Programme de tir

1 match complet dans toutes les disciplines, selon règlement ISSF 2022-2023 en vigueur.

ATTENTION : Les CADETS GARCONS tireront sur 60 coups de match.

EPREUVES	PROGRAMME	CATEGORIES	DROITS
PISTOLET 10 M.	40 balles en 50 min	D3	9,60 € (1)
PISTOLET 10 M.	60 balles en 1 h 30	CG,JG,S1,S2,S3, CF,JF,D1,D2,	9,60 € (1)
PISTOLET STANDARD 10 M	40 coups pour les 40 coups pour les	JF,D1 CG, JG, S1, S2	4 € (1)
PISTOLET VITESSE 5 CIBLES	40 coups pour les 40 coups pour les	CF, JF, D1 CG, JG, S1, S2, S3	4 € (1)
CARABINE 10 M.	40 balles en 1 h 30	D3	9,60 € (1)
CARABINE 10 M.	60 balles en 1 h 30	CG,JG,S1,S2,S3 CF, JF,D1,D2,	9,60 € (1)
ARBALETE 10 M.	40 coups pour les 40 coups pour les	S1 JG, D1	3,20 € (1) 3,20 € (1°)
CIBLE MOBILE 10M.	30 + 30 coups.	JG,S1,CG	9,60 € (1)

(1) Gratuit pour les cadets et juniors

Le déroulement des compétitions sera susceptible d'évoluer en fonction des conditions sanitaire en vigueur à cette date.

5) Engagements

Les engagements sont à par le biais du site de la Ligue, si vous avez des questions adressez-vous à :

*C.D.TIR 67
Maison des Sports
4, rue Jean Mentelin B.P.95028
67035 Strasbourg Cedex 2*

*Tél. 07 86 10 78 11
Fax. Direct: 03.88.30.18.46
E-mail direct : anthony.haas@liquetiralsace.fr*

(Prière d'utiliser les intitulés exacts ci-dessus)

Permanences:

GESTION SPORTIVE ALSACE (M. Anthony HAAS)

Tél : 07 86 10 78 11

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ITAC (M. Anthony HAAS)

(avis préalables, licences, ...)

E-mail direct : anthony.haas@liguetiralsace.fr

GESTION SPORTIVE HAUT-RHIN (M. Richard CHOULET)

Tel: 09 51 20 70 11 E-mail direct : choulet.richard@free.fr

Utiliser impérativement les feuilles d'engagement jointes au livret.

Ne joignez pas de chèque, une facture vous sera adressée ultérieurement.

6) Plans de tir/

L'envoi des plans de tir se fera par mail. **L'adresse de destination sera celle du correspondant de la société.** Les plans de tir seront également en ligne sur le site du CDT 68

7) Horaires de tir

ATTENTION !!!! : Il sera inutile de préciser sur les fiches d'engagements si un tireur préfère tirer le matin à 10H00 ou l'après-midi, car il n'en sera tenu **aucun** compte. Seuls les motifs particuliers ou exceptionnels seront retenus, et le tireur figurera, dans ce cas, nominativement sur le plan de tir. Les autres devront, comme à l'accoutumée, procéder à des arrangements internes à leur club.

Toute demande particulière devra être **justifiée par écrit.**

8) Facturation

N'envoyez pas d'argent lors des engagements, une facture vous sera adressée après les Championnats.

Un relevé précis des engagements sera joint à la facture établie par le CDT 68.

Le prélèvement bancaire sera effectuée par le CDT 68 3 semaines après réception de la facture.

Important :

- Tout tireur porté sur la feuille d'engagement sera considéré comme participant au Championnat. En aucun cas, il ne pourra être effectué de mutation de tireur. A charge donc pour les sociétés de récupérer le montant de l'engagement auprès du tireur qui ne participe pas, ou plus. De plus, aucune ristourne ne sera consentie dans le cas où un tireur inscrit ne se présente pas à la compétition.

- Toute société qui n'aura pas acquittée le montant total de la facture avant le début du Championnat suivant ou avant la date limite précisée sur la facture se verra refuser, purement et simplement, l'accès à tout autre championnat ou rencontre.

9) Equipes

Une équipe est formée de **TROIS tireurs d'un même club et de même catégorie**, engagés individuellement dans la même discipline.

Seuls les surclassements prévus par la F.F.Tir sont autorisés.

ATTENTION !! Désormais, il ne pourra y avoir aucun tireur surclassé en équipe.

Une seule équipe de Club peut être engagée par catégorie.

Les engagements des équipes sont à faire en même temps que les engagements individuels (sur la même feuille), aucun engagement d'équipe ne sera accepté le jour de la compétition.

Les sociétés ayant engagé des équipes, recevront, avec les plans de tir, les fiches planning "EQUIPE" correspondantes. Ces documents, dûment remplis, devront être remis au responsable de la compétition avant le tir de l'équipe. Aucune inscription ne sera acceptée si un tireur faisant partie de l'équipe a déjà tiré ou est en train de tirer .

10) Participation

Les minimes qui participent dans une discipline à un échelon de la GESTION SPORTIVE 10M 2023/2024 ne pourront concourir dans cette même discipline lors des épreuves des Ecoles de Tir, au cours de la même saison.

11) Classement

a) Individuel :

Pour être classés dans la compétition, les tireurs doivent tirer leur match lors des Championnats du HAUT/RHIN de la discipline concernée et sur le stand sur lequel se tire la discipline.

b) Equipe :

Tous les tireurs d'une même équipe devront avoir tiré pour que l'équipe soit classée. Aucun tireur classé HM ne pourra figurer dans l'équipe.

12) POINTS A REALISER POUR ACCEDER AU NIVEAU REGIONAL DE LA GESTION SPORTIVE :

Le tableau vous sera transmis avec le plan de Tir

13) CHAMPIONNAT DE France DES CLUBS 10M : (Tour départemental)

Les clubs auront la possibilité de s'inscrire en faisant la demande par mail à Anthony.

14) PALMARES :

Le palmarès pourra être téléchargé sur le site web du CDT 68.

15) ENGAGEMENTS AUX CHPTS REGIONAUX :

Cette année encore, nous procéderons aux engagements automatiques pour les Championnats Régionaux.

A l'issue des championnats départementaux, le tireur devra signaler **impérativement** sur sa fiche planning son désir, ou non, de participer à l'échelon GS supérieur. Une vérification sera faite pour savoir si le tireur a bien obtenu ses points de qualification.

Un relevé précis des engagés sera adressé à chaque société à l'issue des Chpts.

ATTENTION !!!! : Il sera utile de préciser sur les fiches d'engagements si un tireur préfère tirer le matin à 10H00 ou l'après-midi, afin que ce souhait puisse éventuellement être pris en compte.

